



RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France CE du 23 Mars 2017

Les représentants de la CGT :

Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe
Mr PALAU Jean Marc
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

Elus Suppléants :

Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle
Mme SAUSSEY Anne
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

Représentant Syndical CGT :

Mr ABD-EL-Kader BENNOUI

Principaux points à l'ordre du jour :

- Consultation sur le projet de regroupement des trois UI IDF en vue de créer l'UI PP.
- Consultation sur le projet de rattachement de l'équipe SPS de l'UI IDF Centre à la Direction des Réseaux de la DERS
- Information sur les rapports d'activité des T3 et T4 2016.
- Information consultation sur le projet de généralisation de la polyvalence au SCO IDF.
- Poursuite de l'étude du projet de fermeture du site d'Ivry sur Seine de la DO IDF
- Information consultation sur l'ouverture des dimanches en 2017 et le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver 2018.
- Information Consultation sur le projet de fermeture des boutiques Crimée, Clichy 75 et Clichy 92.

Déclaration préalable de la CGT (extraits)

Plusieurs conseils régionaux et conseils départementaux viennent d'instaurer, pour les chantiers publics du bâtiment, une « *clause Molière* » créant l'obligation pour les salariés étrangers détachés en France de « *parler français* ».

Pour la CGT, cette disposition est inacceptable parce que xénophobe et discriminatoire. Mais aussi parce qu'elle exonère les entreprises françaises faisant appel aux travailleurs détachés de leur responsabilité sociale en tant qu'employeur.

Plutôt que de discriminer les salariés et de flirter avec la préférence nationale, les collectivités devraient plutôt prévoir dans leurs appels d'offre des clauses de sécurité sociales et environnementales pour les employeurs.

Mardi 21 mars les salarié-es se sont mobilisés pour la relance de l'industrie et la défense des services publics en France. La France a besoin d'une industrie et de services publics forts répondant aux besoins de la population et qui assurent un développement économique équilibré des territoires, la création d'emplois et le progrès social pour tous.

Les Télécommunications n'échappent pas à cette nécessité : il s'agit de gagner le droit à la communication pour tous. La transformation numérique ne fait qu'accélérer cette urgence car elle est en train de métamorphoser notre société, son économie et ses liens sociaux.

C'est donc aussi le moment de se poser la question du sens et de la finalité de cette transformation, comme de l'utilisation des gains de productivité :

Doit-on optimiser les profits ou générer du progrès social ?

Doit-on susciter de la concurrence à outrance dans les zones de fortes densité de population et laisser les zones de faible densité à l'abandon, ou doit-on assurer le développement du très haut débit sur tout le territoire avec une péréquation tarifaire ?

Doit-on détruire l'emploi et intensifier le travail de ceux qui restent, ou doit-on réduire le temps de travail et améliorer les conditions de son exercice ?

Doit-on déshumaniser la relation client, ou doit-on utiliser le progrès technique pour se rapprocher de l'utilisateur final et améliorer le service rendu ?

Doit-on utiliser l'argent public pour « *aider* » les employeurs qui bloquent les salaires, détruisent massivement l'emploi... et se versent des dividendes ?

En cas de versement de dividendes pas d'aides publiques !

Pour répondre aux besoins, la CGT revendique un service public de la communication sous contrôle salarié et citoyen.



La DO IDF poursuit son projet de fusion des 3 UI franciliennes. Nous aurions aimé un bilan sur la fusion déjà effective de l'UI Hauts de Seine, l'UI Affaire et l'UI Paris, devenues l'UI Ile de France Centre. Quels ont été les gains et les conséquences en termes d'emplois, de conditions de travail, de fermeture de site... En remettre une couche est douteux en termes d'efficacité économique et à priori néfaste pour les salarié-es. En conséquence, la CGT demande :

- L'arrêt des fusions d'UI et le retour à des UI de proximité,
- Des embauches massives pour travailler dans de bonnes conditions,
- La ré-internalisation des activités avec un pourcentage indexé sur les volumes sous traités,
- Le passage aux 32h/semaine avec créations d'emplois,
- L'octroi d'un 13^e mois de salaire.

Le déménagement du SCO dans la perspective de fermeture du site d'Ivry est fort bien géré. Le directeur du SCO IDF, égal à lui-même dans sa convivialité légendaire, a en effet contenté les salarié-es et leurs représentant-es au point de générer, pour le 21 mars, un préavis de grève intersyndical voté à une très large majorité des présent-es. Il a poursuivi en proposant 450 à 500 euros de prime après avoir pris connaissance du cahier revendicatif des personnels, qui *« se sentent méprisés et exigent »* :

- *de pouvoir choisir leur affectation sur un des sites du SCO avec le maintien des horaires et congés.*
- *que la direction organise des visites de sites pour pouvoir les aider dans leur choix*
- *une prime d'un minimum de 1500 euros*
- *une augmentation individuelle d'un minimum de 3% »*

Les salariés du SCO d'Ivry ont bien sur maintenu leur préavis et se sont mis massivement en grève le 21 mars.

De plus, nous demandons une nouvelle fois à la direction d'intervenir auprès de Mr Kergall pour qu'il ne programme plus de CHSCT pendant les vacances scolaires. Les élu-es ont aussi le droit de vouloir concilier leur activité IRP et leur vie privée.

Des fermetures de boutiques sont encore à l'ordre du jour du CE. La CGT le déplore car rien n'oblige le CE à aider l'employeur en la matière.

Enfin, la CGT tient à attirer l'attention de la DO sur une série d'événements graves à l'AG PME IDF.

L'équipe militante de la CGT au sein de PME IDF a demandé une audience à Mr DELAGE, Directeur de l'AG PME IDF. Nous espérons qu'il saura très rapidement créer les conditions pour résoudre ces graves dysfonctionnements en termes de gestion du personnel.

Consultation sur le projet de regroupement des unités d'intervention Ouest Francilien, Est Francilien et IDF Sud en vue d'une création de l'UI Porte de Paris

Troisième passage de ce sujet en CE et toujours pas de réponses !!! Toujours pas de siège pour l'unité ! Toujours pas de bilan de la fusion des UI Paris, UIA et UI Hauts de Seine. Toujours pas de réponse sur les compensations des techniciens lors d'entraide sur les périmètres des UI.

Existe-t-il un plan ou flash radial intra UI ? Pourquoi n'obtenons-nous aucune réponse à une demande légitime des personnels relayée par les élus CGT ?

Lors des négociations sur un éventuel accord relatif aux modalités d'accompagnement du projet les chargés d'affaire de l'UI Sud qui sont rattachés au Département de l'intervention se retrouvent de fait écartés de l'accord contrairement aux chargés d'affaire des UI Est et Ouest qui eux sont dans les départements Production.

Pour la CGT, l'ensemble des personnels des trois UI seront impactés par le regroupement. Le regroupement des CA et la montée de la multi compétence auront de fait un impact sur les équipes d'intervention qui ne sont, soit disant, pas impacté par le projet.

La CGT s'oppose et combat la création de l'UI Portes de Paris qui consiste en premier lieu à la fermeture de l'UI Est Francilien, de l'UI Ouest Francilien et de l'UI IDF Sud et laisse présager des conséquences drastiques pour tous les personnels une fois le projet abouti.

Ne pas obtenir de réponse au bout de trois mois à des questions pourtant simples nous fait douter de la loyauté et de la sincérité de nos directions sur la conduite de ce dossier.

La CGT a donc voté la résolution proposée par SUD et la reprend à son compte (extraits ci-dessous)

« Nous sommes face à une réorganisation d'ampleur qui va transférer 2148 salariés répartis aujourd'hui dans 3 unités d'intervention, Ouest et Est Francilien et Ile de France Sud, dans une seule unité d'intervention demain : l'UI Portes de Paris.

La direction a fait le choix de considérer que seuls 924 de ces salariés seraient impactés par ce projet. Les élus CE réunis ce jour (...) demandent que l'ensemble des effectifs qui composeront demain la future UI Portes de Paris soit intégré au projet. Ils demandent également par cette résolution la communication de l'ensemble des baux concernant tous les sites des 3 actuelles unités d'intervention. »

La résolution est votée par 12 voix : SUD, CGT, CFE-CGC (FO s'est abstenu et la CFDT a refusé de prendre part au vote).

Consultation sur le projet de rattachement de l'équipe SPS de l'UI IDF Centre à la Direction des Réseaux de la DERS

Troisième passage de ce projet en CE. Ce doit être un jeu pour nos Directions que de multiplier les rattachements de cette équipe depuis sa création ; Un coup sur une Unité d'intervention de la DO IDF, une autre fois à la Direction des réseaux de la DTSI... Les personnels ont besoin de stabilité et d'une visibilité sur la pérennité de leur activité à plus ou moins long terme. C'est ce genre de pratique de nos Directions qui génère stress et RPS.

L'activité de cette équipe est en priorité l'expertise de niveau 3 au niveau national pour les techniciens SAV ou Production FTTH et pour les techniciens de la BLO (*Boucle Locale Optique*). Cette activité loin de décroître serait même en pleine extension (*si le FTTH n'est plus une priorité pour Orange faut nous le dire*).

C'est pour cette raison que la CGT demande l'embauche en CDI des 6 intérimaires en renfort au SPS. S'il y avait eu un engagement fort de nos directions sur l'embauche des intérimaires, la CGT aurait même pu revoir son vote en séance. Mais le miracle n'a pas eu lieu. Nos Directions asservies par le dogme du dividende à l'actionnaire ont oublié ce que veut dire la responsabilité sociale d'entreprise.

La CGT et FO ont voté contre ce projet. SUD, la CFTD et la CFE-CGC se sont abstenus.

Information sur les rapports d'activité des T3 et T4 2016.

Pour commenter les chiffres présentés, le DO Marc Blanchet affirme que l'on « *ne retrouve pas encore une stabilité avec une croissance du chiffre d'affaires* », et que « *la relation client « différentielle » n'est pas encore atteinte.* »

Pourtant :

- Les résultats de l'année 2016 sont bons, avec 3,2 milliards de bénéfice
- Le dividende va encore augmenter en passant de 60 à 65 centimes
- L'emploi continue d'être sacrifié avec 5 000 nouvelles suppressions d'emplois monde dont 4000 en France sur l'année 2016, forte décroissance de la force au travail globale (-1,6 %)
- Les coupes budgétaires sont importantes (658 millions d'euros de baisse de coûts, dont 639 millions d'euros de coûts indirects. (*A ce sujet l'employeur est incapable de nous dire si la boutique Opéra rapporte plus qu'elle ne coûte*).

Parallèlement, Orange lance sur le web des signaux forts en matière de relation client, notamment au travers de « *Le collectif Orange* » une publication web qui pose clairement la question : « *Et si les intelligences artificielles étaient l'avenir de la relation client ?* ».

Sans rapport avec les PSDI des boutiques et les baisses d'effectifs généralisées ?



Information consultation : projet de généralisation de la polyvalence Mobile : Open au SCO IDF

Lorsque ce projet a été mis en place la direction demandait des volontaires. Aujourd'hui on passe à la vitesse supérieure avec une généralisation de la polyvalence.

Chez les salariés les avis sont partagés. Certains sont motivés afin de pouvoir atteindre leurs objectifs de vente en dépit du fait qu'ils deviennent de plus en plus difficiles à réaliser. D'autres le sont moins. Pour le personnel en situation particulière la CGT a déjà, à maintes reprises, alerté la direction en lui demandant de n'obliger personne à la polyvalence. Mais comme toujours on nous répond : « tout le monde est d'accord pour le faire ». Sur le terrain la réalité est bien différente.

Cette généralisation permettra au conseiller d'être autonome, selon les dires de la direction. Parce qu'aujourd'hui il ne l'est pas ? Des efforts encore et encore sont demandés aux salariés sans rien avoir en retour.

A quand une promotion ou une vraie reconnaissance ? C'est là que la direction doit nous montrer ses propres efforts : les changements de métiers que subissent trop souvent nos collègues et leurs efforts permanents doivent être enfin reconnus à leur juste valeur.

L'avis du CE sera demandé au mois de Juillet 2017 : la CGT jugera sur pièces.

Poursuite de l'étude du projet de fermeture du site d'Ivry sur Seine de la DO IDF



La CGT a demandé une suspension de séance dès l'ouverture du point, afin de débattre d'un projet de résolution avec les autres délégations. A la reprise, les élu-es ont lu le texte ci-contre à la direction :

« Résolution commune des élu-e-s du CE de la DO IDF en soutien à l'intersyndicale sur la fermeture du site d'Ivry ».

Les élu-es du CE de la DO IDF soutiennent la lutte des salariés du SCO site Ivry. La direction de la DO IDF ne peut pas rester sourde face à la très forte mobilisation des salariés par pétition et mouvement de grève le 21 Mars. Les élu-e-s du CE demandent que cesse le « mépris » de la direction du SCO et que des propositions sérieuses soient faites lors de la prochaine négociation qui aura lieu le 29 mars. Les élu-e-s demandent par ailleurs de différer la date de négociation du 5 avril après les vacances scolaires.

Résolution votée à l'unanimité (21 voix)

Information consultation sur l'ouverture des boutiques les dimanches en 2017 et le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver 2018

Prise de position CGT : les dimanches doivent servir au repos et à la famille, pas pour faire du commerce. Seules les activités indispensables et les activités de loisirs ont un sens économique et social le dimanche, ce qui exclut de fait le commerce de télécommunications. La CGT est donc opposée à l'ouverture des boutiques Orange le dimanche.

L'avis du CE est négatif : 11 contre (CGT, SUD) ; 2 pour CFDT ; 8 abstention (FO CFE-CGC)

Information Consultation sur le projet de fermeture des boutiques Crimée, Clichy 75 et Clichy 92

Du bon sens et de la méthode : la question des plans schémas directeurs en matière d'implantations de boutiques Orange est actuellement à l'étude au CCUES. Pour la CGT, à ce stade il s'agit de se battre pour empêcher les fermetures. Il est urgent de mobiliser le terrain et d'attendre l'avis du CCUES avant de se pencher sur l'accompagnement d'éventuelles fermetures effectives : procéder autrement revient à acter les fermetures avant-même que l'employeur ne soit autorisé à prendre une décision ferme.

Scandaleux et absurde : La CFDT et FO ont absolument tenu à aborder ces points. La CFDT l'a demandé principalement au nom de l'accompagnement des salariés souhaitant anticiper les fermetures, ce qui a placé l'employeur dans l'embarras : il ne peut pas s'engager sur des accompagnements personnalisés de salariés souhaitant partir en mobilité avant la date effective de fermeture parce que le faire l'exposerait à une éventuelle procédure juridique du CCUES.

La CGT a réitéré ses questions : au-delà des projets de fermetures, pourquoi le quart Nord-Est de l'Île de France et de Paris intra-muros ne font-ils l'objet d'aucun projet d'ouverture de Smartstores ? Pourquoi désertifier les quartiers populaires ? Quelle stratégie commerciale peut sous-tendre de tels choix ? Mis face à ses responsabilités réelles l'employeur se réfugie dans un lâche silence...

Seule la mobilisation des salarié-es des boutiques obligera la DO à répondre et à revenir sur ses choix mortifères.



PLUS D'INFO CGT
FLASHEZ MOI



Pour recevoir par mail les infos de la CGT adressez vous au syndicat départemental de votre lieu de travail ou à : urif.cgt.fapt@orange.fr

**CR réalisé le
30 Mars 2017**